

SERVICE EUROPEEN POUR L'ACTION EXTERIEURE



LE DIRECTEUR / DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

DIRECTION GENERALE MENA
Moyen Orient et Afrique du Nord

Brussels, 07/10/2016
EEAS / CB /LC (Ares/2016/5410842)

Mme Claude Léostic
Présidente de la Plateforme des ONG
françaises pour la Palestine

contact@plateforme-palestine.org

Objet: L'alimentation forcée des prisonniers palestiniens en grève de la faim

Madame,

Je vous remercie pour votre lettre du 14 septembre 2016 adressée à la Haute-Représentante et Vice-Présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, dans laquelle vous soulevez votre inquiétude au sujet de la confirmation par la Cour suprême israélienne le 11 septembre dernier de la légalité de l'alimentation forcée des prisonniers en grève de la faim en Israël.

Les deux délégations de l'Union européenne à Tel Aviv et à Jérusalem continuent à suivre de près les cas de Malik al-Qadi et de Mohammed et Mahmoud al-Balboul. Les mesures proposées dans votre lettre seront prises en considération dans le cadre des dialogues politiques et de droits de l'Homme entre l'Union européenne et Israël. Nous continuerons également à surveiller les développements des cas d'autres grévistes.

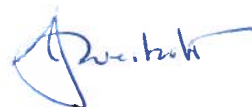
L'Union européenne saisit toute occasion possible pour signaler aux autorités israéliennes des cas problématiques en termes de respect des droits de l'Homme en vue de la pratique de l'alimentation forcée. Nous suivrons le développement en ce qui concerne l'application de la loi de 15 juillet 2015, en prenant en considération, entre autre, la juridiction de la Cour européenne des droits de l'Homme en la matière.

La situation des détenus palestiniens reste tout en haut de l'agenda de l'Union européenne dans ses relations avec Israël et elle est régulièrement soulevée dans le cadre de l'Accord d'Association entre l'Union européenne et Israël. L'Union européenne continuera à

rappeler à Israël ses obligations en matière de droits de l'Homme à l'encontre des détenus dans le cadre du droit international et du droit humanitaire international.

La suspension de l'Accord d'Association UE-Israël, une décision qui nécessiterait l'appui de tous les États membres, n'est pas à présent estimée comme une mesure efficace. L'Union européenne considère son engagement continu avec Israël et avec les Palestiniens comme la meilleure façon pour trouver une solution juste et durable au conflit et parvenir à la solution de deux États pour la paix au Proche-Orient.

Je vous prie, Madame Léostic, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.



M. Christian BERGER